

<p>VILLE DE COGNAC (CHARENTE)</p> <p><i>EXTRAIT</i></p> <p>du registre des délibérations du Conseil Municipal</p> <p>séance du 25 JANVIER 2011</p>	<p>Conseillers en exercice : 33</p> <p>présents : 28</p> <p>pouvoirs : 5</p> <p>votants : 33</p> <p>abstentions : 0</p> <p>voix pour : 33</p> <p>voix contre : 0</p>
---	---

Aujourd'hui mardi 25 janvier 2011 à 18 heures 30, en vertu de la convocation du 19 janvier 2011, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Cognac se sont réunis dans la salle ordinaire de leurs séances à l'Hôtel de Ville, sous la Présidence de Monsieur Michel GOURINCHAS, Maire.

ETAIENT PRESENTS

M. Michel GOURINCHAS – M. Patrick SEDLACEK - Mme Nathalie LACROIX – M. Jean-François HEROUARD - Melle Marianne REYNAUD – M. Serge LEBRETON – Mme Michelle LE FLOCH – M. Gérard JOUANNET – Mme Françoise MANDEAU – M. Romuald CARRY – M. Claude GUINET - M. Jean-Marie MASSON – M. Bernard CHAMBAUDRY - Melle Brigitte BONNEAU - Mme Sylvie MAMET - M. Gérard DELIGNE - Mme Maud POURQUIER - Mme Marie-Paule ANCELIN - Mme Marie-Laure CANO - M. Simon CLAVURIER - Mme Dominique CHARMENSAT – M. Jean-François VALEGEAS - M. Jérôme MOUHOT – Mme Jeanine PROVOST – Mme Emilie RICHAUD - M. Noël BELLIOU – Mme Dominique HALLEY - M. Michel JAYAT -

ETAIENT EXCUSES

Mme Annie-Claude POIRAT donne pouvoir à M. Michel GOURINCHAS – M. Gilles LE MOINE donne pouvoir à M. Bernard CHAMBAUDRY – Mme Adjoua KOUAME donne pouvoir à Mme Maud POURQUIER - M. Patrick BOMPOINT donne pouvoir à Mme Nathalie LACROIX – Mme Maryvonne LAURENT donne pouvoir à M. Noël BELLIOU -

Melle Marianne REYNAUD est nommée secrétaire de séance.

<p>FOURNITURE ET LIVRAISON DE PRODUITS DE PLOMBERIE</p> <p>POUR LE GROUPEMENT DE COMMANDE</p> <p>GC 2010.015</p>	<p>N°13</p>
---	--------------------

Monsieur le Rapporteur rappelle aux membres du Conseil Municipal que la convention constitutive du Groupement de Commande créé entre la Ville de Cognac et la Communauté de Communes de Cognac, en date du 30 décembre 2008, reçue en Sous Préfecture le 7 janvier 2009, stipule que la Ville de Cognac est désignée comme coordonnateur du Groupement et que la Commission d'Appel d'Offres de la Ville est compétente pour émettre les avis sur l'attribution des marchés passés au nom du groupement.

Monsieur le Rapporteur soumet au Conseil Municipal pour validation l'attribution du marché de fourniture et livraison des produits et articles de plomberie. Ce marché à bons de commande, avec un montant mini et un montant maxi, est conclu pour la période comprise entre la date de notification du marché (date de prise d'effet) et le 31 décembre 2011. Il est reconductible 2 fois par période d'1 an à compter du 1er janvier 2012.

Lors de sa réunion en date du 17 décembre 2010, la Commission d'appel d'Offres a émis un avis favorable sur l'attribution des marchés aux fournisseurs ci-après :

lot 1 : accessoires	montant mini 4 000 € - montant maxi 15 000 €	attribution à CEDEO - 16100 COGNAC
lot 2 : arrosage	montant mini 2 000 €- montant maxi 10 000 €	lot déclaré infructueux : une seule offre incomplète reçue
lot 3 : PVC	montant mini 600 € - montant maxi 4 000 €	attribution à CEDEO - 16100 COGNAC I6
lot 4 : cuivre, laiton, galva	montant mini 600 € - montant maxi 4 000 €	attribution à SIDER - VILENAVE D'ORNON

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix,

- VALIDE l'attribution du marché de fourniture et livraison des produits et articles de plomberie, telle que proposée par la Commission d'Appel d'Offres.
- AUTORISE Monsieur le Maire, représentant de la Ville, coordonnateur du Groupement de commandes, à signer les marchés de fournitures ainsi que tous les avenants et documents à intervenir en cours d' exécution des dits marchés.

FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS.

Le Maire, certifie que la présente délibération est exécutoire de plein droit.
Transmise au Représentant de l'Etat et publiée à la date du visa. (art.L2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales)



Le Maire,

Michel GOURINCHAS

